



MAIRIE  
DE  
**FERMANVILLE**

**ARRETE N° T 050/2023**  
**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION**  
**REMPLACEMENT D'UN CADRE et D'UN TAMPON CHAMBRE TELECOM VOIE**  
**COMMUNALE N°10**  
**CHEMIN DU PETIT MOULIN**  
**du 18/09/2023 au 02/10/2023**

Nous, Maire de la commune de Fermanville,

VU l'article L.2212-2 du Code des Collectivités Territoriales assurant le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique,

VU l'article L.2213-1 du Code des Collectivités Territoriales concernant les pouvoirs de police du maire en ce qui concerne la circulation et le stationnement,

VU le Code de la Route et notamment les articles R 411-8 et R 411-25,

VU l'instruction ministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 5<sup>ème</sup> partie – du 7 juin 1997, modifiée et complétée le 6 novembre 1992, modifiée par l'arrêté du 11 février 2008,

VU, La demande de travaux pour le remplacement d'un cadre et d'un tampon de chambre Télécom présentée le 07 septembre 2023 par la société SMT 10 route de la Framboisière 28250 SENONCHES,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réglementer la circulation afin d'assurer la sécurité des personnes et la réalisation des travaux dans de bonnes conditions,

**ARRÊTE**

- Article 1 : La chaussée sera rétrécie à l'entrée de la voie communale N°10 Chemin du Petit Moulin au Tôt de Haut, pour travaux sur chambre Télécom, 1 journée entre le 18/09/2023 et le 02/10/2023.  
En cas de prolongation des travaux, pour des raisons indépendantes de la volonté de l'entreprise, l'arrêté restera applicable jusqu'au complet achèvement.
- Article 2 L'entreprise SMT devra signaler son chantier pour qu'il soit visible de jour comme de nuit, par tous moyens à sa convenance.
- Article 3 La Gendarmerie de Saint Pierre Eglise est chargée de l'exécution du présent arrêté.
- Article 4 : Le présent arrêté sera transmis pour ampliation à :  
- Madame le Chef de Brigade de Gendarmerie de St Pierre-Eglise,  
- Entreprise STM  
- Affichage.

Pour le Maire empêché et par délégation,  
Le 2<sup>ème</sup> adjoint,

**Daniel HOUYVET**



Mairie de Fermanville - 5 La Heugue - 50840 Fermanville  
☎ 02.33.88.56.66 ✉ mairie.fermanville@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public :

Du lundi au mercredi de 9 h à 12 h, jeudi de 13 h 30 à 17 h 30, vendredi de 10 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h, samedi de 9 h à 12 h